



# ÉLÈVE INSCRIT AU SERVICE DE GARDE À TEMPS PLEIN AYANT BESOIN DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR 2015-2016

## 1. Élève admissible au transport et inscrit au service de garde à temps plein

Pour les élèves admissibles (tel qu'indiqué au point 2) et inscrit au service de garde à temps plein (5 jours semaines du lundi au vendredi), le Service du transport scolaire retire automatiquement son droit au transport.

Cependant, vous pouvez faire parvenir à la technicienne du SDG, Mme Rachel Poirier, par écrit en complétant la partie ci-dessous, une demande de dérogation **avant le 30 juin. Cette demande doit être renouvelée annuellement.**

Veillez noter que toute modification apportée au statut d'un élève inscrit (régulier ou sporadique) après le 30 juin sera traitée après le 15 septembre.

## 2. Critères d'admissibilité au transport scolaire pour le secteur jeunes (préscolaire et primaire) :

- Plus de 600 mètres entre la résidence et l'école pour l'élève du préscolaire
- Plus de 1200 mètres entre la résidence et l'école pour l'élève du premier cycle (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année)
- Plus de 1600 mètres entre la résidence et l'école pour les autres élèves du primaire
- Une seule adresse est retenue pour le transport aller-retour

## 3. Utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires par les élèves non admissibles au transport scolaire (places restantes à bord de l'autobus)

Le parent de l'élève qui désire se prévaloir de ce privilège doit compléter et acheminer le formulaire à cet effet. L'octroi des places disponibles se déroule entre le 30 septembre et le 30 octobre de l'année en cours. **La demande doit être renouvelée annuellement.** Aucun parcours ni arrêt ne sera modifié pour accommoder les élèves qui bénéficient de ce privilège, ceux-ci doivent se rendre à un arrêt existant. La direction identifie les élèves qui seront transportés, c'est-à-dire les plus jeunes et les plus éloignés de l'école. Le bordereau de transport sera acheminé au secrétariat de l'école.

**csdgs.qc.ca** Service du transport scolaire

50, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 4V3  
Téléphone : 514 380-8347 | Courriel : transport@csdgs.qc.ca

---

## ✂----- DEMANDE DE DÉROGATION – DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE ÉLÈVES INSCRITS AU SERVICE DE GARDE POUR L'ANNÉE 2015-2016 (à remettre à la technicienne du SDG s'il y a lieu)

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Classe en 2015-2016 : \_\_\_\_\_

Le transport scolaire vous sera automatiquement accordé si vous demeurez dans la distance d'admissibilité conformément à son degré scolaire. Si vous ne demeurez pas dans la distance d'admissibilité et désirez obtenir le service du transport scolaire, vous devez faire une demande de places disponibles en remplissant le formulaire à cet effet qui sera disponible au secrétariat après le 15 septembre.

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date de la demande : \_\_\_\_\_